



La présente infographie porte sur l'ensemble du contentieux judiciaire des filières dites « syro-irakiennes » du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Les personnes ont été poursuivies pour s'être rendues sur le théâtre des opérations d'organisations terroristes en Syrie ou en Irak, pour avoir eu l'intention de s'y rendre, pour leur appartenance à des réseaux de soutien logistique et financier ou pour leur participation à des projets d'attentats en lien avec le contexte syro-irakien.

SEXE



ÂGE

Moyenne d'âge
30 ANS

* Moyenne calculée à partir de l'âge des prévenus au moment du procès. Les faits sont commis en moyenne entre deux et trois ans avant le procès.

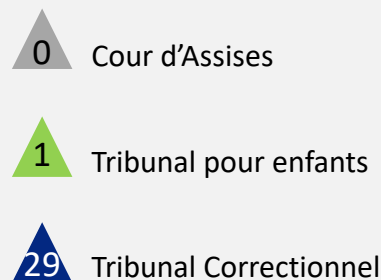
1^{ER} SEMESTRE 2019

55
PERSONNES JUGÉES

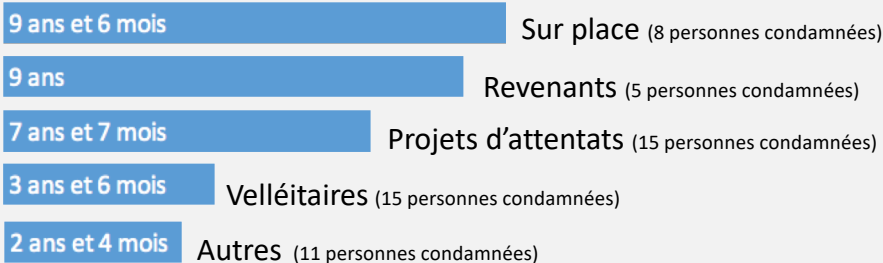


30
PROCÈS

RÉPARTITION PAR JURIDICTION

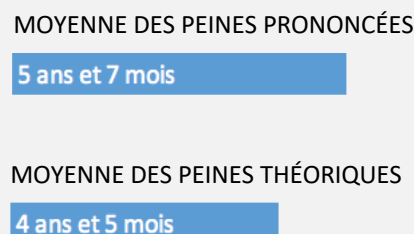


MOYENNE DES PEINES PRONONCÉES PAR CATÉGORIE



La catégorie « Autres » comprend les soutiens logistiques et financiers (individus ayant aidé de manière matérielle ou immatérielle des personnes impliquées dans une entreprise terroriste), soit 11 personnes jugées au 1^{er} semestre 2019.

MOYENNE DES PEINES



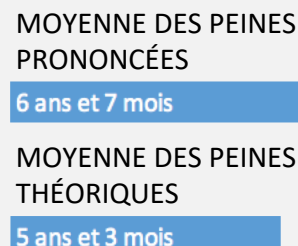
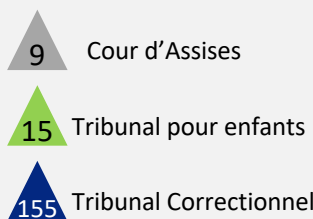
DONNÉES ACTUALISÉES DU CONTENTIEUX (2014 AU 30 JUIN 2019)



Moyenne d'âge
27 ANS

447
personnes
jugées

179 Procès



Focus sur trois procès marquants

16^{ème} Chambre – Tribunal Correctionnel

Nabil Ouerfelli, alors membre opérationnel de l'association française « Perle d'Espoir » en Syrie, dissoute depuis en début d'année 2014 en raison de ses liens avec des organisations terroristes, rejoint en janvier 2014 le groupe djihadiste des « Faucons du Sham » (en arabe « Suqour al Sham »). Il rentre en France en août 2014 après plus de sept mois passés dans la région d'Idlib. La 16^{ème} chambre du tribunal correctionnel confirme dans sa décision le caractère djihadiste de l'organisation mais pas terroriste en raison notamment de son absence sur les listes de l'ONU. Il est relaxé de ce chef de prévention mais condamné à la peine d'un an d'emprisonnement avec sursis pour apologie d'actes de terrorisme.

16^{ème} Chambre – Tribunal Correctionnel

Originaire de Charleville-Mézières, **Mourad Hamyd** est le beau-frère de Cherif Kouachi par sa sœur Izzana. Il tente de rejoindre des groupes affiliés à Al Qaida ou l'Etat Islamique en Syrie fin juillet 2016 avant d'être interpellé à la frontière turco-bulgare et remis à la France le 26 août 2016, ce dernier présentant « les signes extérieurs d'un combattant ». Soupçonné un temps d'avoir joué un rôle dans les attentats de Charlie Hebdo il est finalement relâché après sa garde-à-voir. Il est condamné le 24 juin 2019 à la peine de 9 ans d'emprisonnement assortie d'une période de sûreté des 2/3 pour ses velléités de départ vers la zone irako-syrienne.

16^{ème} Chambre – Tribunal Correctionnel

Karim Akouz alias « Abu Bakr al Faransi » cherche à rejoindre l'Etat Islamique en Syrie ou au Sinaï égyptien, plus particulièrement dans la ville d'El Arish à l'été 2017. Il était en contact via Telegram avec plusieurs membres et sympathisants de l'organisation. Après avoir constaté les difficultés concernant son projet de hijra, il reconnaît avoir envisagé un projet d'action violente à l'encontre de policiers ou de militaires. Il a notamment entrepris des démarches pour se procurer une kalachnikov. Ce dernier est condamné le 8 avril 2019 par la 16^{ème} chambre du tribunal correctionnel à une peine de 7 ans d'emprisonnement assortie d'une période de sûreté des 2/3.